



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Le secrétaire d'État chargé des transports

Paris, le 1 0 FEV. 2020

1 2 FEV. 2020

Référence: CPI/A19023275-D20001800

*Cher* Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'aménagement de la route nationale (RN) 88 dans le département de la Lozère.

Comme vous le rappelez, une étude d'itinéraire portant sur l'aménagement de la RN 88 entre Rodez et le Puy-en-Velay a été réalisée par les services de l'État. Cette étude qui avait comme objectif de proposer un parti d'aménagement cohérent et soutenable sur l'ensemble du linéaire étudié est désormais finalisée.

Concernant la section lozérienne, l'étude confirme qu'un aménagement en tracé neuf, même simplement réalisé à deux voies présenterait un coût très élevé de travaux pour des trafics faibles (entre 4 700 véhicules par jour pour les zones rurales à un peu plus de 10 000 véhicules par jour à proximité de Mende).

Ainsi, la conclusion de l'étude privilégie la réalisation d'aménagements sur place permettant d'améliorer encore les conditions de circulation et de sécurité de la RN 88. Il s'agirait notamment de la suppression des quatre passages à niveau entre l'autoroute A 75 et Barjac, de la reprise du carrefour entre la RN 88 et la RN 106 à Balsièges (pour laquelle l'État a acquis en 2019 des emprises foncières), de la création de créneaux de dépassement ainsi que de nombreuses sécurisations de carrefours et de traversées de villages.

J'ai demandé à mes services que l'étude soit rapidement diffusée aux membres du comité de pilotage (COFIL). La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie organisera ensuite au sein du COFIL, éventuellement élargi, une large concertation sur les différents volets de cette étude (diagnostic, trafic, estimation des coûts, impacts sur l'environnement et les territoires) afin de pouvoir construire une vision partagée de l'aménagement de la RN 88. Ce projet devra répondre le mieux possible aux préoccupations des collectivités territoriales, des acteurs économiques locaux et des citoyens dans un cadre financièrement soutenable pour l'État et les collectivités concernées.

.../...

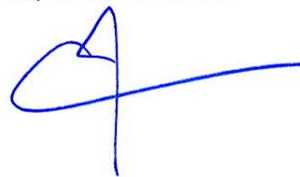
Monsieur Pierre MOREL A L'HUISSIER  
Député de la Lozère  
126 rue de l'Université  
75355 PARIS 07 SP

Je vous confirme que le futur aménagement de la RN 88 en Lozère aura vocation à bénéficier, dans le cadre des futurs contrats de plan État-région (CPER), du plan de désenclavement routier des villes moyennes et des territoires ruraux prévu par la loi d'orientation des mobilités, pour lequel un financement d'un milliard d'euros est prévu sur les 10 prochaines années.

En outre, l'État poursuit l'étude du projet de déviation de Langogne, dont l'enquête publique devrait être menée à partir de septembre 2020. Les travaux du contournement Ouest de Mende ont quant à eux débuté l'année dernière. La construction du viaduc au-dessus du Lot est en cours, le lancement du tablier a commencé au mois de septembre. La mise en service de cette opération financée à hauteur de 50 % par l'État, soit 15 M€, est prévue en début d'année 2023.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes salutations les plus sincères.

Jean-Baptiste DJEBBARI

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized initial 'J' followed by a horizontal line extending to the right.